



SÉANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2016-165

EVENEMENT FRAICH'ATTITUDE
EDITION 2016

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 2 novembre 2016 et
affichée le 2 novembre 2016.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 14 NOV. 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi huit novembre,
le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après
convocation légale sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert
3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe,
Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed
Vali 6^{ème} adjoint, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe,
M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand
Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint,
M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia
Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue,
M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Catherine
Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Mikaëla Latra,
M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme
Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry
Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Valérie Auber,
M. Patrick Jardinot.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe
(par Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe), M. Ludovic
Latra (par M. Jean-Paul Babef), M. Jean-Hubert
M'Simbona (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Karine
Mounien, (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjointe), Mme
Dorisca Tiburce (par Mme Mikaëla Latra), Mme Karine
Infante (par Mme Annick Le Toullec), M. Brandon
Incana (par M. Alain Iafar), Mme Bibi-Fatima Anli (par
Mme Brigitte Laurestant), Mme Anne-Laure Boyer
(Mme Danila Bègue).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec
(17h09), Mme Valérie Auber (17h10), M. Patrick
Jardinot (17h10), M. Patrice Payet (17h14).

Départ (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber
(18h05), M. Patrick Jardinot (18h05),

Absent (s) : Mme Cala M'Rhéhoury, Mme Firose Gador.

.....
.....

LE MAIRE


Olivier HOARAU

**EVENEMENT FRAICH'ATTITUDE
EDITION 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté en séance le 8 novembre 2016 relatif à l'édition 2016 de l'événement « FRAICH'ATTITUDE »,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les modalités de mise en œuvre de l'action sur le territoire de la commune du Port pour l'année 2016,

Article 2 : de valider la convention entre la commune du Port et l'Institut Régional d'Education Nutritionnelle (IREN) afférente, ainsi que ses modalités financières,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

EVENEMENT FRAICH' ATTITUDE – EDITION 2016

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la Ville du Port s'inscrit dans l'action « Fraich'Attitude » menée par l'IREN, Institut Régional d'Education Nutritionnelle, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé.

Cette action de prévention d'éducation nutritionnelle a pour objectif d'influer sur les habitudes alimentaires et ainsi développer une culture alimentaire et des liens entre les professionnels (*de santé, de l'activité physique et sportive, de la restauration,...*) et la population des différents quartiers du territoire.

Pour notre commune, la Fraich'Attitude est l'aboutissement de toutes les démarches mises en œuvre sur les quartiers avec les habitants, les écoles, les structures de la petite enfance, les centres sociaux et associations.

Pour la quatrième année consécutive, cet événementiel se déroulera du 21 au 26 novembre 2016. Cinq autres communes y participeront, Bras Panon, Sainte Suzanne, la Possession, Saint Louis, Saint Denis. Le thème retenu cette année est « Produit la Kour, nout zalor, nout fierté ».

Sur le territoire, des opérations bazars seront proposées ainsi que des animations autour de la cuisine, des animations autour des tisanes, de l'activité physique. Il est proposé un temps fort lors de cette semaine où tous les participants présenteront, échangerons leurs savoirs.

Pour la réalisation de cette manifestation, la mission de l'IREN consistera à :

- Accompagner la Ville dans la réalisation des outils de communications
- Accompagner les services dans l'élaboration du programme
- Participer à la réalisation des événements (soutien dans la mise en œuvre des bazars, formation des animateurs, lien avec les producteurs)
- Réaliser l'évaluation de l'action

La Ville participera à l'animation des différentes animations, mobilisera ses moyens logistiques.

La contribution de la Commune s'élève à 3 988 euros, nécessaire pour financer la communication, la conception et la production des outils de communication, l'achat des fruits et des légumes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les modalités de la mise en œuvre de l'action
- de valider la convention d'accompagnement et ses modalités financières,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes.



IREN
Cultivons notre santé
INSTITUT RÉGIONAL D'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE

CONVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DE LA FRAICH'ATTITUDE AU PORT EDITION 2016

Entre

M. le MAIRE
Mairie du Port
9 rue Renaudière de Vaux
BP 62004
97821 LE PORT CEDEX

Et

IREN
114 rue Juliette Dodu
97400 Saint Denis
Représenté par Mme. Bénédicte IMACHE, Présidente

CONTEXTE

La Fraich'Attitude au Port est une semaine de mobilisation du 21 au 25 Novembre 2016 visant à faire (re)découvrir les fruits et les légumes frais, locaux et de saison au public. La commune du Port est sensibilisée à l'importance de la nutrition et a entamé depuis plusieurs années des actions dans ce sens.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 :

L'objectif général de cette convention est d'avoir un accompagnement de l'IREN pour la mise en œuvre de La Fraich'Attitude au Port avec pour objectifs spécifiques de :

- 1 – Faire découvrir ou redécouvrir au public la variété des légumes et fruits frais, locaux et de saison
- 2 – Promouvoir la consommation des fruits et légumes frais, locaux et de saison chez le public dans une ambiance festive et conviviale

Article 2 :

Pour la réalisation des objectifs fixés, la mission de l'IREN consistera à :

- 1- Accompagner le service communication de la mairie dans la réalisation des outils de communication propres à La Fraich'Attitude au Port
- 2- Accompagner les services de la ville dans l'élaboration du programme.

3- Mobiliser différents partenaires pour :

- a. La mise à disposition des fruits et légumes frais pour les crèches et les autres événements répertoriés
- b. La réalisation d'un jeu
- c. La mise en œuvre du concept « bazar Fraîch'Attitude»

4- Participer à la réalisation des événements:

- a. Animer 1 séance de communication nutritionnelle avec dégustation avec de jeunes enfants dans la crèche Isnelle Amelin.
- b. Apporter un soutien logistique pour la mise en œuvre du concept « Bazar Fraich'Attitude » : Encaissement et animations de la partie information dans Les 4 Bazars prévus : Farfar, SCS village Titan, Mairie centrale et SHLMR.
- c. Former les animateurs désignés au concept « bazar fraich attitude »

5 – Réaliser une évaluation de l'action (Prestation intellectuelle)

Article 3 :

Le financement de l'action est assuré par :

- L'ARS (Agence Régional de l'Océan Indien
- La Ville du Port
- DAFF REUNION

La contribution du Port s'élève à **3988,00 euros**, nécessaires pour financer la communication, la conception et la production (selon liste établie) des outils de communication, les déplacements des équipes de l'IREN et une partie de l'achat des fruits et légumes frais, locaux et de saison nécessaires à la réalisation des différentes actions.

Modalités de règlement : par mandat administratif dès réalisation de la prestation

Fait à Saint Denis, le

La présidente de l'IREN

Le Maire,

Mme B.IMACHE

.....